



COMMUNIQUE DE PRESSE :

RECONDUCTION DE SANDRINE LEMERY DANS SES FONCTIONS DE PRESIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Paris, le 30 janvier 2025

Par décret du Président de la République, publié au journal officiel du 26 janvier 2026, Mme Sandrine Lemery est reconduite dans ses fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance du fonds de Réserve pour les retraites.

Cette reconduction témoigne de la confiance accordée à Mme Lemery pour piloter les orientations stratégiques du Fonds.

Lors de sa prise de fonction, Sandrine Lemery a déclaré : « Je suis honorée et heureuse de la confiance qui m'est renouvelée par l'État en me reconduisant dans les fonctions de présidente du conseil de surveillance du Fonds de réserve pour les retraites (FRR). Je remercie très chaleureusement les membres du Conseil de surveillance pour la qualité du travail collectif mené au cours des six dernières années, ainsi que le directoire et les équipes du FRR pour leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service public. Ces six années ont été marquées par des crises sanitaires, financières et économiques et par une forte pression du court terme. Ensemble, nous avons renforcé la résilience du FRR, rempli ses obligations vis-à-vis de la CADES, allongé son horizon de gestion pour lui permettre d'investir dans des actifs de long terme, créé de la valeur pour les finances publiques et confirmé son utilité économique, notamment par le soutien à l'économie réelle et à la transition écologique. Alors que s'ouvre ce nouveau mandat, l'expérience du FRR rappelle que la capitalisation collective n'est pas une alternative à la répartition, mais une capacité collective à organiser le temps long au bénéfice de tous. »

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 06.70.96.21.70 06.70.95.71.57

